



L'ÉQUIPE DU QUÉBEC EN TOURNÉE

RÉGLEMENTATION

285, rue Faillon Ouest
Montréal (QC) H2R 2W1
Tél. : 514-270-6060 Téléc. : 514-270-2700
courrier@tennis.qc.ca www.tennis.qc.ca

L'Équipe du Québec en tournée

Réglementation

Vous trouverez dans ce guide toute la réglementation concernant l'encadrement des athlètes (Équipe du Québec) en tournée. Ce guide s'adresse également aux parents et aux entraîneurs afin de les informer de leurs responsabilités. De plus, vous y trouverez le rôle que Tennis Québec pendant ces tournées.

Ce guide a été réalisé par Tennis Québec
en collaboration avec Mme Magali Picotte, entraîneure.

Mise à jour du guide : mars 2005

L'Équipe du Québec en tournée

Rôles des parents en tournée

Comment bien jouer son rôle?

Les parents ont un rôle de **soutien très important** à jouer lors des tournées que ce soit en personne ou par le biais du téléphone. Les athlètes ont toujours besoin de votre soutien moral, de votre présence et de votre enthousiasme face à leurs performances, dans la victoire comme dans la défaite. D'ailleurs, comme tout bon parent, vous voulez que votre enfant soit bien préparé avant chacun de ses matchs. C'est pour cette raison que les entraîneurs sont là. Lors de sa préparation de match, l'athlète ne doit parler qu'à son entraîneur avant et après son match. Durant tout ce laps de temps, vous devez éviter de parler de tennis ou du contenu du match avec votre enfant, puisque cela pourrait altérer le si précieux « **message** » véhiculé à votre enfant lors de ses discussions avec l'entraîneur, qui est un professionnel certifié du tennis. Une fois la discussion d'après match terminée avec l'entraîneur, vous aurez tout le loisir de discuter avec votre enfant. Vous exercerez alors votre rôle de soutien d'une façon **optimale**.

Considérations générales et rôles de Tennis Québec

Dans toute sa transparence, Tennis Québec a plusieurs rôles dont ceux-ci :

1. Attendu que Tennis Québec doit faire parvenir toute l'information aux parents et athlètes concernant la tournée ou les Championnats Canadiens, comme par exemple : le besoin ou non de passeport ou certificat de naissance, le numéro de l'hôtel, sites d'entraînement etc.
2. Attendu qu'une personne responsable à Tennis Québec vérifiera si tous les joueurs sont sur les tableaux adéquats sur internet ou par téléphone;
3. Attendu que Tennis Québec s'assurera que les athlètes arrivent un minimum de 2 à 4 jours à l'avance à destination lors des tournées hors Canada afin de leur permettre de s'adapter aux nouvelles conditions de température et de surface si elles sont différentes de celles du Québec;
4. Attendu que Tennis Québec fournira 3 entraîneurs pour les Championnats Canadiens 14 ans et moins dans la mesure du possible. Attendu que Tennis Québec fournira un entraîneur pour 8-9 athlètes pour les Championnats Canadiens 16 ans et 18 ans et moins et un entraîneur pour 6 athlètes pour les tournées hors Québec;
5. Attendu que Tennis Québec établit des règles claires afin d'encadrer les athlètes et les entraîneurs lors des tournées et des championnats Canadiens dans le document ci-joint;

6. Attendu que Tennis Québec donne des moyens et des ressources suffisantes aux entraîneurs de tournée afin qu'ils puissent la mener à bien, dont un numéro de téléphone ou ils peuvent rejoindre une personne ressource de Tennis Québec 7 jours sur 7;
7. Attendu que Tennis Québec choisit des tournois et des hôtels dans des endroits jugés sécuritaires;
8. Attendu que Tennis Québec sélectionne adéquatement les entraîneurs de tournée.

Assurances, médical, bagages, budget et objectifs

Tennis Québec et les entraîneurs **exigent** que tout athlète qui part en tournée hors Québec doit avoir en sa possession :

1. **Une lettre de prise en charge de l'athlète par Tennis Québec, qui mentionne que l'entraîneur peut quitter le pays avec l'athlète et le faire soigner s'il est blessé ou malade, écrite à l'ordinateur, signé par un parent et qui porte un sceau d'authentification.** Ce document doit être absolument écrit **en anglais** si la tournée se déroule dans un état anglophone. Vous pouvez faire signer votre document par le greffier de la ville. Voir annexe 1 pour exemple.
2. Sa carte d'**assurance-maladie du Québec** (dans certaines villes des États-Unis, des cliniques prennent la carte soleil ainsi qu'une fiche médicale complète (allergie, maladies graves chroniques, blessures récurrentes, groupe sanguin etc.)
3. Une **assurance complémentaire de voyage** : genre croix bleue. Si le parent possède une assurance pour son enfant via le travail, il doit vérifier si elle est valable hors Québec et au point de vue médical. Il est obligatoire que l'athlète ait tous les renseignements par rapport à ses assurances dans son portefeuille.
4. L'athlète doit remettre à l'entraîneur ses **objectifs** pour la tournée ainsi que son **programme physique journalier**.
5. L'athlète doit avoir en sa possession une **carte d'appel** puisque les lignes d'appels interurbain sont bloquées en tournée afin d'éviter des frais supplémentaires.

L'athlète en tournée

Tout joueur membre de Tennis Québec qui participe à un championnat canadien ou à une tournée de compétitions est tenu de suivre les règles suivantes :

1. Respecter les règles élémentaires de conduite telles que la politesse, l'hygiène et le savoir-vivre.
2. Respecter les directives de l'entraîneur chef ou des entraîneurs sélectionnés par Tennis Québec.
3. Respecter les règlements du tennis et les règles de conduite durant un match et tout au long du séjour.
4. Voyager avec l'équipe (sauf bien sûr dans le cas d'un athlète qui est déjà en tournée et qui rejoindra l'équipe plus tard).
5. Remettre à l'entraîneur désigné pour la tournée les objectifs tennistiques, physiques (remettre le plan de conditionnement que l'athlète devra suivre durant la tournée), psychologiques et nutritionnelles ainsi que votre programme.

À l'entraînement et lors de la compétition

1. Participer aux cérémonies d'ouverture et de fermeture.
2. Porter le survêtement de l'équipe du Québec lors des cérémonies d'ouverture et de fermeture.
3. Prendre part aux séances d'entraînement de l'équipe du Québec.
4. Après la compétition, rencontrer l'entraîneur pour lui faire un compte rendu de votre performance et pour lui remettre votre rapport de match.
5. Participer aux différentes activités organisées par les entraîneurs de l'équipe du Québec ou par le comité organisateur (souper d'équipe). Dans certaines tournées et championnats canadiens, il peut y avoir des sorties spéciales, des danses pour les athlètes, des soupers d'équipe ou des activités organisées par le club hôte. Ces activités font partie du voyage et il revient aux entraîneurs de décider si les athlètes méritent ou non d'y participer. Les tournées sont avant tout conçues pour se dépasser au niveau physique et tennistique. Si cette partie du travail est bien faite et que l'attitude professionnelle est de la partie, les sorties spéciales seront à l'agenda. « But first, let's take care of business! ».

6. Règles de base aux sites d'entraînement et de tournois
 - a) État des terrains
 - i) Surface glissante : il est interdit de pratiquer à la pluie ou après la pluie. Attendre que le terrain soit suffisamment sec;
 - ii) Terrains clôturés et barrés : il est **INTERDIT** de sauter par dessus les clôtures pour aller jouer au tennis. Si cette situation se produit et que l'équipe n'a pas le temps d'aller frapper ailleurs, les athlètes ne feront qu'un échauffement physique;
 - b) Terrains endommagés : prendre un autre terrain et en aviser l'entraîneur;
 - c) Échauffement adéquat : avant la séance de tennis, l'athlète doit s'échauffer adéquatement selon la routine de son propre club;
 - d) Liberté de l'athlète : l'athlète ne peut quitter le site sans la présence de l'entraîneur ou la permission de celui-ci;
 - e) Attitude : les athlètes et les entraîneurs doivent adopter une attitude professionnelle puisqu'ils représentent le Québec;
 - f) Sites d'entraînement près de l'hôtel : les athlètes ne sont autorisés à aller pratiquer que si l'entraîneur est présent.
7. L'athlète est responsable de son échauffement si l'entraîneur est affecté à d'autres tâches sur le site du tournoi.

Note

L'entraîneur personnel qui accompagne son ou ses athlètes doit en aviser la Fédération ainsi que l'entraîneur chef de l'équipe du Québec avant le départ afin de préciser les tâches que celui-ci accomplira lors du séjour à l'extérieur.

Chez vos hôtes OU À L'HÔTEL

Il y aura toujours au moins 1 entraîneur présent à l'hôtel, même après le couvre-feu.

1. Loger dans les installations réservées pour les membres de l'équipe du Québec.

Note : Si un athlète loge AVEC SES PARENTS à l'hôtel du tournoi (uniquement pour les 12 et 14 ans et moins) il doit déboursier les mêmes frais que les autres athlètes et prévenir le directeur du développement des athlètes de ses intentions à ce sujet.

2. Respecter les règles d'hygiène de base, faire son lit et récupérer toutes ses affaires avant de quitter les lieux (vêtements, serviettes, etc.).
3. Restaurant de l'hôtel et magasin de l'hôtel : S'il y a un restaurant ou un magasin à l'hôtel, les athlètes peuvent y aller en petit groupes avec ou sans la présence de l'entraîneur. Ils doivent choisir de la nourriture saine : les entraîneurs s'assureront que les jeunes s'alimentent correctement. Respecter les heures de repas et avoir de bonnes manières à table.
4. Éviter de faire du bruit et respecter l'heure du coucher. Après le couvre-feu, l'entraîneur ira faire une ronde près des chambres pour vérifier s'il y a du bruit et si les lumières sont éteintes.
5. Il est suggéré d'écouter de la musique avec un baladeur et d'en contrôler le son pour ne pas déranger son entourage.
6. En cas de sortie autre que celles prévues pour l'équipe, informer l'entraîneur chef de l'endroit où vous serez et de l'heure de votre retour.
7. La consommation de drogues et d'alcool est strictement interdite.
8. Pas de filles dans la chambre des garçons et vice versa. Les athlètes et les entraîneurs seront logés dans des chambres séparées à moins d'un cas de force majeure.
9. Piscine et salle de gym à l'hôtel : S'il y a une piscine à l'hôtel, les athlètes pourront aller se baigner, avec l'accord de l'entraîneur et sans sa supervision, s'il y a un SAUVETEUR ou un SURVEILLANT en poste. S'il n'y a pas de sauveteur, l'entraîneur doit être présent lors de la baignade. S'il y a une salle de gym à l'hôtel, les jeunes pourront y aller seuls (ou en petits groupes) afin de développer leur autonomie ou avec l'entraîneur.
10. Transport Hôtel-Tournoi : À tout moment lors des trajets en fourgonnette, les athlètes doivent être en présence d'un adulte, soit un parent d'un athlète du Québec, soit l'entraîneur. Ils ne peuvent boire ou manger dans la camionnette et doivent être **attachés en tout temps**.
11. Liberté des athlètes : Les athlètes peuvent circuler dans l'hôtel mais leur liberté s'arrête à la porte d'entrée et de sortie. Les athlètes doivent être accompagnés d'un adulte ou de l'entraîneur. Aucun athlète n'est autorisé à rester seul à l'hôtel ou en petit groupe, alors que l'entraîneur est toujours au site de tournoi (un parent peut les accompagner). Pour toute autre situation, les athlètes doivent demander une permission à l'entraîneur.

12. Pour plus d'informations, l'athlète est invité à prendre connaissance des infractions et des mesures disciplinaires qui peuvent être prises contre lui lorsqu'il réside en famille d'accueil (ou tout autre lieu d'hébergement) ou lorsqu'il est en compétition.

Avant votre départ du lieu en question, remerciez les organisateurs du tournoi. Soyez en tout temps respectueux et poli avec les personnes que vous rencontrerez. Vous serez ainsi un bon ambassadeur de votre équipe et du Québec.

Note

Les entraîneurs mandatés par Tennis Québec représentent l'autorité tout au long de votre séjour à l'extérieur et peuvent, avec le consentement de la Fédération, retourner l'athlète à la maison. L'entraîneur devra aviser les parents de l'athlète.

INFRACTIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES

INFRACTIONS	MESURES DISCIPLINAIRES
<p>Comportement à l'hôtel, au dortoir de l'université ou à la maison privée.</p> <p>a) Briser le couvre-feu : être dans sa chambre à 20 h 30, lumière éteinte à 21 h pour les 12-14 ans, et à 22 h pour les 16-18 ans.</p> <p>b) Causer des dommages à la propriété d'autrui.</p> <p>c) Faire un "party" sans en avoir obtenu l'autorisation.</p> <p>d) Des filles et des garçons se retrouvent dans la même chambre (cette situation peut se produire, mais les jeunes doivent obtenir au préalable la permission de l'entraîneur et la porte de la chambre doit alors rester ouverte).</p>	<p>1^{re} infraction : avertissement. 2^e infraction : suspension pour les prochains championnats canadiens.</p> <p>Remplacement ou retour de la marchandise, remboursement de la part de subvention accordée à l'athlète pour le voyage à Tennis Québec et retour à la maison.</p> <p>Remboursement des frais de voyage à la Fédération, suspension aux tournois pour une période d'un an et retour à la maison.</p> <p>1^{re} infraction : avertissement 2^e infraction : suspension pour les prochains championnats canadiens ou remboursement des frais de voyages à la Fédération pour les athlètes qui ne feront plus de championnats canadiens, c'est-à-dire les 17-18 ans.</p>
<p>Infraction reliée à l'alcool ou à la drogue (achat, vente, possession ou consommation)</p>	<p>Remboursement de la part de subvention accordée à l'athlète pour le voyage à Tennis Québec, suspension aux tournois pour une période d'un an et retour à la maison.</p>

<p>Vol et taxage</p> <p>Voler les biens de ses coéquipiers, voler dans les magasins, les restaurants, à l'hôtel, chez nos hôtes, etc.</p>	<p>Toutes ces étapes doivent être suivies :</p> <p>1- Rapport à la police et à Tennis Québec selon la gravité;</p> <p>2- Remplacement ou retour de la marchandise et remboursement de la part de subvention accordée à l'athlète pour le voyage à Tennis Québec;</p> <p>3- Retour à la maison.</p>
<p>Attitude</p> <p>a) Obscénité</p> <p>b) Conduite disgracieuse</p>	<p>1^{re} infraction : avertissement</p> <p>2^e infraction : remboursement de la part de subvention accordée à l'athlète à Tennis Québec.</p> <p>3^e infraction : retour à la maison.</p>
<p>Présence</p> <p>a) Ne pas se présenter aux réunions prévues par l'entraîneur (sans permission).</p> <p>b) Ne pas se présenter aux pratiques (sans permission).</p> <p>c) Ne pas participer à la compétition par équipe ou au banquet</p>	<p>1^{re} infraction : avertissement</p> <p>2^e infraction : remboursement de la part de subvention accordée à l'athlète à Tennis Québec.</p> <p>3^e infraction : retour à la maison</p>
<p>"Tanking"</p> <p>L'athlète donne le match à son adversaire.</p>	<p>L'athlète devra se présenter au comité de discipline à son retour.</p>
<p>Survêtement</p> <p>Refuser de porter le survêtement officiel de l'équipe pour les cérémonies d'ouverture et de fermeture.</p>	<p>L'athlète devra rembourser à la Fédération la subvention qui lui avait été accordée.</p>

Avertissement et retour à la maison

Dans les tournées et les championnats, les athlètes ont droit à un avertissement pour tout manquement à une des règles de ce guide, après quoi, **ILS SERONT RETOURNÉS** à la maison. Si la première offense est très grave, ils peuvent être retournés sur le champs. Si l'athlète a moins de douze ans, ses parents devront venir le chercher.

PROCÉDURES À SUIVRE EN CAS D'INFRACTION

Sanctions

Les athlètes fautifs pourront faire face aux sanctions suivantes selon la gravité de l'action.

1. Lorsqu'à la suite d'une plainte, le comité de discipline constate qu'un athlète présente des problèmes de comportement, il peut, à sa discrétion, exiger du participant qu'il fasse parvenir une lettre d'excuses.
2. Si les problèmes de comportement ont occasionné des bris, du vol ou toutes autres actions entraînant des pertes matérielles au lieu d'hébergement, le joueur devra rembourser les dommages sur présentation des pièces justificatives. En cas de problèmes graves, l'athlète pourra être suspendu du tournoi en question.
3. Si l'athlète refuse de faire parvenir une lettre d'excuses ou de rembourser les dommages, il pourrait être suspendu pour une période indéterminée. Dans certains cas, il se pourrait que l'athlète soit obligé de rembourser une partie ou la totalité des frais de tournée à la Fédération.
4. En cas de récidive ou selon la gravité du problème de comportement, le comité de discipline pourra suspendre l'athlète de tout tournoi sanctionné par la Fédération pendant un an.
5. Si le problème de comportement survient dans une famille d'accueil ou dans un autre lieu d'hébergement (hôtel, dortoir, résidence universitaire, etc.), l'athlète pourrait perdre le droit d'être hébergé pour une durée d'au plus un an.

Modalités de plainte

1. Toute personne (incluant l'entraîneur) qui se croit lésée par le comportement d'un athlète sur le terrain et hors du terrain, peut déposer une plainte à l'attention du directeur du développement des athlètes de Tennis Québec. Pour ce faire, remplir le formulaire prévu à cet effet.
2. La plainte doit être formulée au plus tard dix jours après l'événement.

Enquête et audition

1. Le directeur du développement des athlètes doit convoquer le comité de discipline au plus tard quarante-huit heures après la réception de la plainte.
2. La rencontre a lieu dans les locaux de Tennis Québec. Cependant, si les membres y consentent, la discussion peut se faire au téléphone (téléphone conférence).
3. Le directeur du développement des athlètes explique la nature de la plainte au comité de discipline et convoque l'athlète afin d'entendre ses explications.
4. L'athlète peut être accompagné lors de l'audition.
5. Si le comité de discipline juge la plainte fondée, il en dispose selon la recommandation du directeur du développement des athlètes.

Appel

1. Les décisions du comité de discipline sont finales et ne peuvent faire l'objet d'aucun appel.

**RÉCEPTION DU RAPPORT D'INFRACTION
ET DES SANCTIONS PAR L'ATHLÈTE**

Nom de l'athlète : _____

Numéro de téléphone de l'athlète (maison) : _____

Nom du tournoi : _____

Dates du tournoi : _____

Lieu du tournoi : _____

J'ai reçu une copie du rapport d'infraction et mes commentaires sont les suivants :

a) Je ne suis pas d'accord avec le rapport.	
b) Je suis d'accord avec le rapport et j'accepte les sanctions.	
c) Je suis d'accord avec le rapport mais je conteste les sanctions.	

Signature de l'athlète

Signature du parent

L'ÉQUIPE DU QUÉBEC EN TOURNÉE

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE L'ATHLÈTE

Être membre de l'équipe du Québec est un privilège et une occasion de représenter sa province à des tournois de grande envergure et de compétitionner contre les meilleurs espoirs. Ces tournois nécessitent souvent des déplacements à l'extérieur de la province, ce qui nous amène à exiger des membres de l'équipe du Québec un comportement impeccable tout au long du séjour.

* * * * *

J'ai, en tant que membre de l'équipe du Québec, pris connaissance du guide « L'Équipe du Québec en tournée / Réglementation » et je m'engage à le respecter tout au long du championnat canadien ou de toute autre tournée organisée par Tennis Québec.

En cas de plainte ou de non-respect des règles de conduite, j'accepte que des sanctions soient appliquées à mon endroit selon la gravité de l'infraction et selon les mesures disciplinaires énumérées dans « L'équipe du Québec en tournée / Règles de base » ou selon les décisions prises par le comité de discipline. En tant qu'athlète, je signe en foi de quoi j'ai pris connaissance du Guide de tournée joint à document, et j'entend les respecter.

Signature de l'athlète

Date

En tant que parent, je signe en foi de quoi j'ai pris connaissance du Guide de tournée joint à ce document et je suis en accord avec ces dites règles.

Signature des parents

Date

Numéro de téléphone au domicile

Numéro de téléphone au travail ou cellulaire

Annexe 1 : Exemple de lettre de prise en charge de l'athlète par Tennis Québec

N'oubliez pas que cette lettre doit être en anglais si votre enfant visite un pays anglophone.

Laval, le 29 novembre 2004

Par la présente, nous autorisons notre enfant MARIE TREMBLAY (759 849 221) à voyager en Floride avec l'entraîneure Magali Picotte de Tennis Québec, ou tout autre entraîneur, du 6 décembre 2004 au 21 décembre 2004.

Les personnes à contacter pour vérification sont :

Roland Tremblay
947, rue des Tulipes
Laval (QC) H7E 2P8
Tél. maison : 450-661-8797
Tél. travail : 514-227-8843
Tél. cellulaire : 514-998-3204

Gisèle Côté
947, rue des Tulipes
Laval (QC) H7E 2P8
Tél. maison : 450-661-8797
Tél. cellulaire : 450-648-2249

Roland Tremblay

Gisèle Côté

Commissaire à l'assermentation

